

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 9 mars 2021

Ségur de la santé : Olivier Véran annonce 1,183 milliards d'euros d'investissement dans le système de santé en région Nouvelle-Aquitaine

Ce 9 mars 2021, Jean Castex, Premier ministre, et Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, ont présenté et détaillé le plan d'investissement du Ségur de la santé qui consacre 19 milliards d'euros à l'amélioration et à la modernisation de notre système de santé, plus que jamais mobilisé face à la crise pour protéger nos concitoyens. Après la mise en œuvre des revalorisations salariales prévues par les accords du Ségur de la santé signés par la majorité des organisations syndicales et professionnelles, ce plan d'investissement historique se fixe plusieurs objectifs : moderniser notre offre de soins, alléger le poids de la dette pour relancer les investissements courants, et donner un élan et des perspectives à l'ensemble de notre système de santé. Au-delà de ces investissements indispensables, il s'agit également de rompre avec les méthodes déployées depuis 10 ans : accompagner et même accélérer les projets, donner tous les leviers d'action au niveau territorial, mieux associer les élus.

>>> Au niveau national, ces 19 milliards d'euros sont répartis en cinq grands ensembles

- 6,5 Md€ permettront d'alléger le poids de la dette pour les établissements sanitaires qui en ont le plus besoin et de relancer leurs investissements ;
- 9 Md€ permettront de financer les projets des établissements de santé, et plus largement les projets d'offre de soins des territoires pour la moderniser ;
- 1,5 Md€ seront alloués aux EHPAD, afin d'améliorer les capacités d'accueil tout en intégrant les nouveaux modes de prise en charge de nos aînés ;
- 2 Md€ seront mobilisés pour les outils de santé numériques, dont 600 M€ pour les EHPAD ;
- 300 M€ permettront de moderniser l'offre de soins pour les personnes en situation de handicap.

Ces montants permettront de redonner un élan et des perspectives à l'ensemble de notre système de santé.

La région Nouvelle-Aquitaine bénéficiera de 1,183 milliards d'euros. Ce montant a été déterminé en tenant compte des priorités d'investissement sur la région, de la maturité des projets portés, et de la situation financière des établissements.

Plus en détail, **366 M€ serviront à l'assainissement financier des établissements** les plus endettés de la région, et **684 M€ permettront de relancer les investissements en santé**, moderniser les établissements, développer l'offre de soins, de suite et de réadaptation (SSR) et améliorer la prise en charge des personnes âgées à l'hôpital.

La région Nouvelle-Aquitaine bénéficie également dès 2021 d'un soutien exceptionnel aux dépenses d'investissement du quotidien des établissements de santé : **44 M€ sont ainsi consacrés à l'achat ou au remplacement de matériel, à la réalisation de petits travaux afin d'améliorer les conditions de travail** dans les établissements de santé pour lesquels les équipes seront sollicitées et leurs propositions, prises en compte. S'ajoutent à cela **18 M€ supplémentaires pour les territoires où les inégalités en santé, sociales comme territoriales, sont les plus fortes.** Sont concernés par cette enveloppe nationale en Nouvelle-Aquitaine les

départements de la Corrèze, la Creuse, la Dordogne, les Landes et le Lot-et-Garonne.

Cet investissement est historique. A titre de comparaison, les plans Hôpital 2007 et Hôpital 2012 représentaient respectivement au niveau national 6 et 10 milliards d'euros d'investissements échelonnés sur 20 ans, soit des montants deux fois moins importants et sur deux fois plus de temps.

>>> Une nouvelle étape dans la mise en œuvre du Ségur de la santé en région Nouvelle-Aquitaine

Ce choix d'un investissement massif, au service de la santé de nos concitoyens vise également à améliorer rapidement et significativement les conditions de travail des soignants, dans l'esprit des travaux menés lors du Ségur de la santé. Il s'ajoute aux revalorisations sans précédent mises en œuvre dès la fin de l'année 2020, et qui ont conduit à la revalorisation de la rémunération de plus de 141 000 professionnels des établissements de santé et des Ehpad, plus de 8 000 médecins des établissements publics, et près de 18 000 étudiants paramédicaux, étudiants en médecine et internes en médecine dans la région.

Le Ségur de la santé en région Nouvelle-Aquitaine :

1,183 milliards d'euros d'investissement dont

- 366 millions d'euros assainissement financier des établissements,
- 684 millions d'euros de relance des investissements,
- 44 millions d'euros d'investissements du quotidien dès 2021.

149 307 professionnels de santé revalorisés dont :

- 141 216 professionnels des établissements de santé et des Ehpad,
- 8 091 Médecins des établissements de santé publics.

17 773 étudiants et internes revalorisés :

- 8 965 étudiants paramédicaux,
- 3 054 étudiants en médecine,
- 5 755 internes / faisant fonction d'internes.

>>> Une nouvelle méthode pour décider des investissements dans le système de santé

Au-delà de ces investissements indispensables, le Gouvernement s'est engagé à la suite du Ségur de la santé à rompre avec les méthodes déployées depuis 10 ans en mettant en œuvre une nouvelle méthode pour décider des investissements. Elle est d'abord marquée par une **déconcentration déterminée** confiant tous les leviers d'action et toutes les enveloppes aux Agences régionales de santé, en concertation avec les élus locaux et les acteurs de la santé, preuve de la confiance qui leur est accordée. Dans ce cadre, conformément aux directives nationales, sera mise en place une **commission régionale** composée des représentants de tous les acteurs territoriaux chargée de bâtir la déclinaison concrète de l'ensemble de ces mesures. **Elle se réunira la première fois le 25 mars.**

Il faut également noter que les projets d'investissement étaient trop souvent circonscrits à un projet d'hôpital, le Gouvernement souhaite promouvoir des projets d'aménagement du territoire de santé, qui traitent l'ensemble des problématiques de soins du territoire, hospitalière, en ville ou dans le secteur médico-social.

Enfin, le Gouvernement souhaite que l'évaluation des projets soit désormais faite avec un regard plus médical et plus soignant et installe à cet effet un conseil scientifique, présidé par un médecin, et composé de médecins, de soignants, d'ingénieurs, de financiers et de directeurs, toutes personnes de terrain, chargés de définir des référentiels.